

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 décembre 2024
DELIBERATION 2024_25

Nombre de membres 10	Excusé : 0	Date de la convocation : 05/12/2024
En exercice : 10	Absents : 0	Date d'affichage : 05/12/2024
Présents : 6	Pouvoir : 4	

RENFORCEMENT DU RESEAU AEP POUR PROTECTION INCENDIE SUITE A IL ELARGISSEMENT VOIRIE COMMUNALE DES ESCLAUZOLLES

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi douze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Maryse TEQUI, M. Christophe BOYER, Mme Sandrine NARDI, M., Stéphanie GRENARD

Pouvoir : M. Stéphane ROUX donne procuration à Mme Sandrine NARDI.

M. Damien WEISSE donne procuration à Mme Maryse TEQUI

M. Didier MIRATON donne procuration à M. Claude REILHES

M. Sébastien LANGE donne procuration à Mme Nina BOZOVIC

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

M. le Maire expose qu'à la suite de la réalisation du projet d'autoroute A69, des modifications du réseau d'adduction d'eaux potables sont nécessaire pour alimenter le hameau d'En Gâche et d'en Bouet.

Ce projet consisterait en la pose d'une conduite entre le poteau incendie situé route d'Esclauzolles et l'impasse d'en Gâches Bas sur le chemin communal du Messal.

Comme évoqué, le hameau d'en Gâches/en Bouet ne disposant pas de défense incendie, il pourrait être envisagé de poser une conduite d'un diamètre supérieur pour répondre à cette situation.

La pose d'une conduite en PVC 110 mm permettrait de desservir un poteau incendie avec un débit de l'ordre de 35 m³/h.

La plus-value, qui serait à la charge de la commune, serait :

- Changement de conduite 5 525 € HT (6630 € TTC)
- Fourniture et pose d'une bouche incendie 2 661,15 € HT (3193,38 € TTC)

Il y aura un surcoût qui sera à charge de la commune de Maurens Scopont mais sur lequel le Syndicat des Eaux pourrait participer à hauteur de 25 %.

- Prolongation du réseau pour sécuriser le hameau En Bouet Haut 9 010 € HT (10 812 TTC)

Il faut prévoir la réalisation d'un espace pour accueillir l'engin pompe au droit du poteau. Un devis sera demandé pour la réalisation de cette plateforme

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 081-218101624-20241212-2024_25-DE

S²LO

- ACCEPTER cette réalisation,
- DEMANDER à M. le Maire de signer tout document qui puisse faire avancer le dossier,
- SOUMETTRE ce projet à l'avis technique du SDIS
- DEMANDER la DETR pour bénéficier de la protection incendie pour le hameau d'En Gâches et d'En Bouet

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude REILHES.



Arrêté exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et affichage en mairie